République; le comte Grefulhe; Abanel, juge au tribunal de la Seine ; Crozier, directeur du protocole, etc., etc.

A midi, le registre déposé chez le concierge contenait déjà plusieurs milliers de signatures.

L'ÉTAT DE M. WALDECK-ROUSSEAU

M. Waldeck-Rousseau a passé une nuit agitée; ses multiples blessures, sans être dangereuses, l'ont fait beaucoup souffrir.

Ce matin, il a reçu la visite des docteurs Poirier et Babinski, qui ont renouvelé le pansement et enlevé plusieurs petits morceaux de verre restés dans les coupures.

Les médecins ont déclaré que le président du Conseil souffrait beaucoup, mais que son état était aussi satisfaisant que possible. Sa blessure de l'oreille le fait souffrir.

Comme il se plaignait également ce matin de douleurs dans l'épaule, les médecins ont décidé de procéder à une radiographie de l'épaule pour rechercher si un muscle n'aurait pas été froissé.

Les docteurs Poirier et Babinsky estiment que le président du Conseil devra garder un repos absolu pendant une quinzaine de jours.

Le président de la République a demandé ce matin à voir le président du Conseil, mais sur l'avis des médecins qui ont prescrit un repos absolu, cette visite a été différée.

FAUX BRUIT D'ATTENTAT

Le bruit a un moment, couru, que le président du Conseil avait été victime d'un attentat dirigé contre lui par des agents de réaction cléricale. On rappelait que les jésuites, qui n'ont pas hésité à assassiner des rois, dont ils avaient à se plaindre, pourraient fort bien être sinon les auteurs directs, du moins les instigateurs de cet acte de vengeance contre l'auteur de la loi d'association.

Il paraît toutefois que toute idée d'attentat doit être écartée et que l'on se trouve réellement en présence d'un déplorable accident. C'est du moins ce qu'on assure pour le moment.

Le repos hebdomadaire
DES TRAVAILLEURS

Le rapport de la Commission parlementaire du travail. — Arguties bourgeoises.— Une loi nécessaire. — L'exemple de l'étranger. — Les articles du projet.

Paris, 1er mars. — La question du repos hebdomadaire des travailleurs a eu déjà son histoire, elle a donné lieu en ces derniers temps à de multiples pétitions des employés de commerce et de magasins ; même à Nîmes, elle a suscité de petites émeutes : une tempête dans un verre d'eau.

Zévaès, député socialiste de l'Isère, prit occasion de ces faits pour déposer une proposition de loi.

Renvoyé à la Commission du travail, le projet, qui ne visait qu'une seule catégorie de travailleurs, a semblé trop restreint aux commissaires qui décidèrent d'étendre à tous les travailleurs sans exception le bénéfice du repos hebdomadaire.

Le rapport a été déposé, ces jours derniers, sur le bureau de la Chambre des députés.

Il s'agit d'obliger tous les employeurs à accorder un jour de congé par semaine à tous leurs employés.

D'ores et déjà, il est certain que de nombreuses objections seront faites au cours de la discussion du projet : on protestera « au nom de la liberté commerciale » contre l'intervention de l'*Etat* dans les rapports entre les patrons et les employés.

A mode nouveau, conditions nouvelles, dit le rapporteur :

« *Oui, dit le rapport*, il y aura dans une certaine mesure, violation de la liberté individuelle, atteinte aux règles de la concurrence, aux droits de l'offre et de la demande du travail ; oui, ce sera la fin de certains aphorismes avec lesquels on prétend régir éternellement la vie des nations, comme si, dans l'époque de transformation à laquelle nous vivons, toutes les solutions n'étaient pas provisoires.

« D'ailleurs, la liberté individuelle n'est pas menacée parce qu'un droit est reconnu à tous pour en jouir d'une manière générale et personnelle. »

La reconnaissance d'un droit, d'une liberté pour l'ensemble des citoyens, n'a-t-elle pas, comme corrélation, la suppression de privilèges qui s'opposent au libre exercice du droit reconnu ou de la liberté proclamée.

En la matière qui nous occupe, l'Etat agit, intervient au nom d'intérêts supérieurs dont il a la garde, et nul seul il peut utilement protéger.

Ce principe, la Chambre l'a consacré à plusieurs reprises.

Il n'y a donc là aucun inconvénient à légiférer sur le repos hebdomadaire et d'un autre côté si l'on veut sérieusement arriver à l'imposer il faut faire intervenir la loi.

La Commission du travail appuie ses conclusions principalement sur la nécessité hygiénique du repos, et cite, notamment, les déclarations de plusieurs médecins célèbres, proclamant l'absolu besoin qu'éprouve le corps humain de se reposer complètement au moins un jour par semaine.

Les statistiques établies par les Trades-Unions corroborent les affirmations du monde savant en montrant que deux ouvriers de même valeur, l'un travaillant toute la semaine, l'autre se reposant un jour, la moyenne du travail fourni par celui qui a produit pendant les sept jours de la semaine, est moins considérable que celle fournie par celui qui a pris un jour de repos.

« L'énergie épargnée est de l'énergie gagnée. »

Les considérations matérielles ne sont pas les seules que fait valoir la Commission du travail :

Elle demande, pour l'homme, les moyens de pouvoir se conformer à sa nature morale et de faire succéder à ses préoccupations matérielles, ses aspirations supérieures.

Elle veut qu'il ait le temps de cultiver les facultés intellectuelles que tout être pensant possède à un degré plus ou moins élevé ; qu'il ne soit pas condamné quand la loi naturelle lui commande de s'élever toujours plus haut, à ne pas sortir de l'état d'infériorité où l'ont placé les circonstances et la fatalité.

LA FRANCE EN RETARD

Sauf l'Italie et la France, toutes les nations ont d'ailleurs établi le repos hebdomadaire.

C'est la Suisse, puis l'Allemagne, qui ont créé, les premières, cette obligation. Aujourd'hui la Belgique, le Danemarck, la Suède, la Norwège, l'Autriche, la Russie ont suivi l'exemple. La France le suivra-t-elle ?

L'article premier de la proposition de loi dit que tout ouvrier ou employé a droit à un repos complet de repos par semaine, que ce droit ne peut être aliéné par convention, que le repos est obligatoire. Mais ce jour peut être le même pour tout le personnel ou bien établi par voie de roulement.

La loi, d'après l'article deux, s'appliquera non seulement aux usines, mines, établissements industriels, mais encore aux maisons de commerce vendant en gros, demi-gros et détail.

Les inspecteurs du travail seraient chargés de relever les infractions.

Les contrevenants seraient poursuivis devant le tribunal de simple police et punis d'une amende de 5 à 15 francs. L'amende serait appliquée autant de fois qu'il y aurait de personnes employées dans les conditions contraires à la loi, sans toutefois que le chiffre total des amendes puisse excéder 500 francs.

En cas de récidive, les contrevenants seraient poursuivis devant le tribunal correctionnel et punis d'une amende de 16 à 100 francs pour chaque personne employée dans les conditions contraires à la loi.

On conçoit facilement le bon esprit des dispositions de cette proposition de loi ; aussi est-il à souhaiter que bientôt elle entre la pratique de nos lois ; les travailleurs de tout ordre et de tout sexe y trouveraient un avantage mérité à tous égards : ils auraient là, du moins, une sauvegarde contre les exigences intransigeantes de patrons souvent trop peu scrupuleux et moins que soucieux de la santé de leurs « auxiliaires ».

La guerre Sud-Africaine

Un désastre et un succès anglais.— L'anniversaire de Majuba. — Une colonne anglaise détruite. — 600 boers hors de combat. — Importante capture de bétail et munitions.

Londres, 1er mars. — Un journal de Londres annonçait tout récemment que plusieurs colonnes anglaises allaient de nouveau opérer une série de mouvements combinés dans le nord de l'Etat-Libre afin de tenter une seconde fois de s'emparer du général Dewet. C'est le résultat de ces opérations que lord Kitchener annonçait hier dans une dépêche qu'il termine pompeusement par ces mots : « Ces résultats sont très satisfaisants et viennent bien à point le jour de l'anniversaire de Majuba. »

Lord Roberts nous avait fait déjà une première fois le coup de Majuba, lors de la capture de l'armée Cronje. Ce cri de triomphe avait peut-être alors son excuse, mais *vraiment la contrefaçon que nous sert aujourd'hui* lord Kitchener n'a pas de raison d'être et cela pour plusieurs raisons.

D'abord parce qu'en lisant la fameuse dépêche on constate que si les opérations en question, qui avaient mal débuté pour les Anglais par l'affaire de Bothas Berg, se sont terminées plus favorablement, elles ne constituent pas un de ces succès décisifs après lesquels lord Kitchener court depuis près de deux ans sans pouvoir l'atteindre.

En somme, les Boers ont eu dans la bagarre 35 hommes tués. Quant au chiffre des prisonniers qui serait de près de 600, il est permis de faire remarquer que le généralissime a, suivant son habitude, compris dans sa statistique les femmes et les enfants recueillis par les colonnes au cours de leur battue. Quant à l'énumération des chevaux et des *têtes de bétail* capturés, elle ne fait plus recette.

On sait depuis longtemps que cela ne signifie rien et que demain les Boers reprendront en détail ce qu'on leur a pris hier en bloc. Voilà qui diminue singulièrement la portée de ce succès.

En second lieu, lord Kitchener avait le devoir de se montrer plus réservé et plus modeste au lendemain d'une affaire aussi grave que celle de Klerksdorp. Celle-là aussi est venue à point pour permettre aux Boers de commémorer dignement l'anniversaire de Majuba. En effet, après un mutisme prolongé il a bien fallu finir par avouer que le combat de Klerksdorp avait été désastreux.

Toutes les prévisions les plus pessimistes qu'on avait pu faire se trouvent réalisées. Lord Kitchener avoue en effet que toute la *colonne anglaise, composée comme on sait* d'un bataillon de yeomanry et de trois compagnies de fusiliers, a été complètement annihilée.

Le chiffre des morts n'a pas encore été donné, mais on sait que les Anglais ont eu au moins 11 blessés — ce nombre sera, suivant toute probabilité, sérieusement augmenté par les prochaines listes des pertes — et enfin 467 officiers et soldats prisonniers, sans compter la perte de deux canons et de l'énorme convoi que ces forces escortaient.

Il est facile de voir par là que le généralissime anglais a eu grand tort de nous faire le coup de Majuba.

LE DESASTRE DE KLERKSDORP

Kitchener télégraphie de Prétoria :

« En réponse à votre télégramme relatif à l'attaque du convoi, je viens de recevoir un rapport disant que 16 officiers et 451 hommes ont été faits prisonniers. Un officier et 105 hommes ont été relaxés depuis.

Le colonel Anderson, de la yeomanry impériale, qui avait le commandement, est toujours prisonnier. Le major Endierly, commandant l'infanterie, est blessé. De là le *retard dans l'obtention des renseignements* définitifs. »

— Le War Office publie ce soir une nouvelle liste de 99 blessés dans l'affaire du convoi :

LE SUCCES ANGLAIS

M. Brodrick a lu à la Chambre des communes le télégramme suivant de lord Kitchener :

« Les opérations combinées des colonnes anglaises ont eu pour résultat d'acculer hier, les commandos boers contre la ligne des blockhaus allant d'Harrismith à Van Reenen. Durant la première nuit, les boers ont fait une tentative vigoureuse pour rompre le cordon. Le combat a été acharné. Suivant leur habitude, les Boers poussaient de grands troupeaux de bœufs devant eux.

Le chef boer Hans Botha a été tué. On a retrouvé sur le champ de bataille trente cinq cadavres de boers, et cent cadavres de chevaux. Un troupeau de 6.000 moutons est resté entre nos mains.

Toutes les colonnes n'ont pas encore fait connaître les résultats de leurs opérations, car celles-ci ont eu lieu sur une énorme étendue de terrain, mais au total plus de *six cents boers ont été ou bien tués ou faits* prisonniers.

En outre, nous avons capturé 2.000 chevaux, 28.000 têtes de gros bétail, 200 wagons, 60.000 moutons, 600 fusils, 50.000 cartouches.

Au nombre des prisonniers se trouve le fils et secrétaire du général Dewet et plusieurs commandants et fieldcornets. »

Lord Kitchener ajoute que ces résultats sont très satisfaisants, et viennent bien à point pour le jour de l'anniversaire de Majuba ; c'est tout simplement du putrisme.

Kronje a-t-il trahi?

La « Revue hebdomadaire » publie la note suivante, que nous reprodulsons à titre documentaire :

L'incurie, pour ne pas dire davantage, dont venait de faire preuve dans toute sa retraite un général boer réputé jusque-là chez ses adversaires mêmes pour ses talents et son énergie, incline à penser que les soupçons de trahison *répandus sur le compte de Cronje* n'étaient pas dépourvus de tout fondement. Longtemps avant sa capitulation, il était déjà bruit de négociations secrètes, soi-disant nouées entre lord Roberts et lui ; Roberts, disait-on, avait réussi à le convaincre de l'impossibilité de continuer plus longtemps la lutte, et c'était à dessein que, négligeant tous les avis reçus sur la position des forces anglaises, il s'était laissé entourer et prendre au trébuchet. L'évènement accompli ne fit que confirmer ces rumeurs, et le peuple ne donna plus qu'un seul sens au mot de traître et au nom de Cronje.

Sans répéter ici « vox populi, vox Dei », et sans oublier qu'une *armée battue* attribue toujours son malheur à la trahison d'un chef on peut observer cependant que, dans toute la guerre, l'évènement de Volfskraal est le seul exemple d'une colonne boer atteinte au cours d'une retraite et capturée par les Anglais. Toute la période qui suivit, et qui ne fut qu'une série ininterrompue de retraites, n'offrit plus rien de pareil.

Grève générale des Allumettiers

L'ENTREVUE AVEC M. CAILLAUX

Paris, 1er mars. — Les grévistes allumettiers de Pantin-Aubervilliers ont tenu, hier matin, une réunion à neuf heures. Comme la délégation chargée d'avoir une entrevue avec le ministre n'avait pu, à cette heure, accomplir sa mission, les grévistes décidèrent d'ajourner la réunion à huit heures du soir.

Au cours de cette seconde réunion, les délégués de la manufacture de Saint-Denis sont *venus déclarer* que les ouvriers de cet établissement avaient cessé le travail à une heure de l'après-midi.

La délégation chargée de voir le ministre des finances, est venue ensuite rendre compte de l'entrevue qu'elle avait eue avec lui dans la journée.

M. Caillaux a reçu les délégués avec une grande bienveillance et a écouté avec attention les doléances des grévistes. Voici la conclusion de l'entrevue :

M. Caillaux, comme dernière concession, a engagé les ouvriers à reprendre le travail ; il a pris de son côté, l'engagement formel de faire faire dans les quarante-huit heures qui suivront la fin de la grève, une enquête par M. Cévenne, inspecteur. Cette enquête, a dit le ministre, sera absolument impartiale, et elle aura pour résultat de trancher le litige au mieux des intérêts de tous ; elle permettra en outre, a ajouté M. Caillaux, d'examiner s'il n'y aurait pas lieu de procéder à la réintégration de l'ouvrière lésée, cause du conflit.

Le ministre a dit encore qu'il examinera après le vote du budget, c'est-à-dire dans une huitaine de jours, les revendications qui lui *sont présentées par la Fédération des allumettiers de France*. Il a refusé cependant d'accepter que deux délégués désignés par la Fédération soient joints à l'inspecteur au cours de l'enquête.

Après avoir entendu le compte rendu de leurs délégués, les grévistes se sont séparés remettant leur réunion à ce matin.

Le Congrès de Tours

Paris, 1er mars. — C'est demain, dimanche, comme on le sait, que s'ouvre, à Tours, le Congrès général du Parti socialiste français.

La commission d'organisation tiendra une séance demain 2 mars, à neuf heures du matin, à la permanence du Congrès.

La commission d'organisation prévient les congressistes que la distribution des cartes de délégués aura lieu de deux à quatre heures, à la permanence, salle Boileau, rue Nationale.

La première séance du Congrès pour la vérification des mandats et pour la fixation de l'ordre du jour, aura lieu dans la salle du Manège, de quatre à six heures.

L'entrée des séances publiques pour les personnes munies de cartes délivrées par les groupements adhérents au Comité général.

Les cartes de presse seront remises aux représentants des journaux par la commission d'organisation, à la permanence du Congrès.

Les citoyens Renaudel et Thizon, délégués du Comité général, sont depuis deux jours à Tours pour arrêter, de concert avec les camarades de la Fédération socialiste révolutionnaire autonome d'Indre-et-Loire, les derniers *détails matériels*.

Les délégués au Congrès trouveront à la permanence, tous les renseignements relatifs à leur séjour à Tours.

L'agitation en Russie

Les troubles universitaires de Moscou

Pétersbourg, 1er mars. — Le « Messager du gouvernement » publie une ordonnance du ministre de l'instruction publique contenant des renseignements concernant les désordres commis le 22 février à l'Université de Moscou par une troupe de 400 étudiants de l'Université et d'autres écoles supérieures auxquels s'étaient jointes des femmes.

Cette troupe, qui s'était rassemblée dans la cour de l'Université, a pénétré dans la grande salle, a brisé les portes, les armoires, les tables et les chaises, a arboré des drapeaux *rouges aux fenêtres, a fait du vacarme* et a entonné des chants.

Les troubles ont commencé à onze heures et dernie du matin et ont duré jusqu'à minuit, *heure à laquelle la police et la troupe* ont alors arrêté les perturbateurs qui ne leur ont opposé qu'une faible résistance.

Le ministre ordonne que tous les étudiants arrêtés soient immédiatement expulsés de l'Université, et que l'on expulse également de leurs écoles respectives tous les élèves des autres établissements d'instruction publique qui ont pris part aux désordres de l'Université de Moscou dans la nuit du 22 au 23 février.

En raison des évènements qui se sont passés à l'Université de Moscou, 250 étudiants et d'autres personnes ont été condamnés de une semaine à trois mois d'emprisonnement.

Le service de deux ans

Paris, 1er mars. — La commission sénatoriale de l'armée a repoussé le contre-projet de M. de Tréveneuc, établissant la réduction progressive du service militaire, pour aboutir au minimum d'une année quand le nombre des rengagements le permettra. Ces rengagements seraient obtenus grâce à l'obligation pour tous les fonctionnaires de l'Etat, des départements et des communes, d'avoir servi un certain nombre d'années sous les drapeaux. Ces fonctionnaires seraient divisés en trois classes à chacune desquelles on imposerait des conditions particulières. Pour la première, une année de service avec obtention du certificat d'aptitude aux fonctions d'officier de réserve ; pour la 2e, 3 années de service dont deux comme sous-officier ; enfin pour la 3e, cinq années de service.

Les hommes n'aspirant à aucune fonction publique seraient chaque année envoyés en disponibilités par voie de tirage au sort ; en nombre correspondant à celui des rengagements. La loi de 1889 resterait applicable pour les rengagements à long terme des sous-officiers, caporaux et catégorie de soldats spécialement désignés.

Rappelons, à ce sujet, que la commission a adopté antérieurement une proposition calquée sur celles déposées depuis longtemps à la Chambre par M. Gonzy et par M. Le Hérissé.

(VOIR NOTRE DERNIERE HEURE)

Chronique Electorale

LES CANDIDATS DU P. O. F. dans le Nord

Le **Socialiste**, organe du Conseil National du P. O. F., confirme officiellement les candidatures, déjà connues, des citoyens **DELORY, DUPIED, GHESQUIERE, GUESDE, MOREAU, SOHIER**, dans l'arrondissement de Lille ; **FIEVET**, dans l'arrondissement de Cambrai ; **DEREGNAUCOURT** et **DEBEVE**, dans l'*arrondissement de Douai* ; **MELIN** et **DURRE**, dans l'arrondissement de Valenciennes.

Il annonce en outre les candidatures nouvelles des citoyens **CARTEGNIE**, maire de Wignehies, dans la 3e circonscription de l'arrondissement d'Avesnes ; **Victor RENARD**, employé à la Mairie de Lille ; et **Constant CARLIER**, employé à la Mairie de Wasquehal, dans les 1re et 2e circonscriptions de Dunkerque ; **Victorien DERIEUX**, conseiller municipal d'Armentières, dans la 1re d'Hazebrouck ; **Henri LEFEBVRE**, marchand de lait, dans la 5e circonscription de Lille.

LES CANDIDATS DU P. O. F. dans le Pas-de-Calais

Indépendamment des candidatures, déjà connues, des citoyens **DELCOURT, NORANGE, GOUDEMETZ** et **MERLIN**, dans les arrondissements de Béthune et d'Arras, le **Socialiste** annonce les candidatures des citoyens **Alfred DELCLUZE**, à Calais ; **Ivo VAN WAERBEKQUE**, conseiller municipal de Roubaix, à Montreuil-sur-Mer ; **Adolphe DENEVE**, de Roubaix, et **Louis PICAVEZ**, conseiller municipal de Lille, dans les circonscriptions de St-Omer ; **DENEUBOURG**, conseiller municipal de Lille, à St-Pol.

CANDIDATURES DIVERSES

Parmi les candidatures du P. O. F. annoncées officiellement par le **Socialiste**, nous relevons les noms suivants :

Dans le département de l'Aisne

Henri WATTREMEZ, conseiller municipal de Roubaix, candidat à Château-Thierry.

Louis CARPENTIER, conseiller municipal de Roubaix, candidat dans la première de Laon.

Charles STIENNE, conseiller municipal de Roubaix, candidat dans la deuxième de Laon.

Achille DUJARDIN, conseiller municipal de Roubaix, dans la première de Vervins.

Achille CARPENTIER, conseiller municipal de Roubaix, candidat dans la deuxième de Vervins.

Charles VERECQUE, employé à la Mairie de Lille, candidat à Soissons.

Dans les Ardennes

Henri VERBRUGH, secrétaire du Syndicat des rubanners de Comines, candidat à Sedan.

Désiré BONDUES, conseiller municipal de Lille, candidat à Vouziers.

DANS LA COTE-D'OR

Victor VERSCHAVE, typographe à Douai, candidat à Beaune.

DANS LA SOMME

Julien PENNEQUIN, employé à Lille, candidat à Doullens.

2me CIRCONSCRIPTION DE CAMBRAI
LA SITUATION ELECTORALE

On nous écrit :

Nos lecteurs se rappellent que le 26 janvier dernier, le Congrès des organisations socialistes de la deuxième circonscription de Cambrai tenu au Câteau, avait désigné par 139 voix contre 23 au citoyen Rassel et 4 divers, le citoyen E. Fiévet, maire de Caudry, comme devant être le porte-drapeau du Parti aux élections prochaines, dans ladite circonscription.

Au Congrès régional de Fresnes, certaines objections ayant été soulevées contre cette décision, une commission d'enquête fut désignée. Cette commission, qui avait pour mission de rechercher le bien-fondé des récriminations, s'est réunie lundi dernier, à Caudry, et après avoir mûrement étudié le dossier qui lui était soumis, elle a, à l'unanimité, reconnu la régularité du Congrès du Câteau et ses décisions valables. En conséquence, le citoyen E. Fiévet est sans aucun conteste le candidat du Parti ouvrier dans la 2e circonscription de Cambrai.

De ce côté, la situation est donc nette désormais.

On dit bien que Rassel ne s'inclinera pas devant cette décision et qu'il posera quand même sa candidature. Nous n'y croyons pas.

Une pareille attitude, en effet, ne pourrait que *faire le jeu des candidatures bourgeoises* et on ne pardonnerait pas de tels actes qui ne seraient que des actes de trahison.

Du côté des adversaires, la situation est également plus nette qu'il y a huit jours.

Dimanche dernier ont eu lieu au Câteau deux réunions qui ont dissipé toutes les équivoques.

L'une a été tenue salle Charlet par la *Patrie Française* et on y a, paraît-il, acclamé la candidature réactionnaire de M. Ch. Lefebvre, banquier au Câteau.—Si les ouvriers ne sont pas contents !!... — L'autre, qui a eu lieu au Théâtre, était composée des délégués républicains de la circonscription et il paraîtrait qu'elle ne s'est pas passée sans quelque tumulte.

Des tergiversations multiples par lesquelles étaient passés les républicains, il résultait clairement qu'aucun vrai républicain ne voulait de la candidature ; mais un certain nombre de radicaux voyaient l'intention ferme arrêtée de piétiner une fois de plus leur programme et de faire admettre par le Congrès la candidature monarchiste-radicale, comme disait le *Progrès* il y a quelques jours, de M. Lozé, ancien préfet de police. Seulement les radicaux restés sincères ne voulaient pas suivre M. Martinet dans cette reculade par trop prononcée ; c'est ce qui explique *pourquoi le Congrès républicain du Câteau a été* plutôt tumultueux et pourquoi le nombre de voix obtenues par M. Lozé a été relativement restreint. Celui-ci n'a obtenu, en effet, sur 156 votants, que 99 voix contre 21 à M. Carpentier-Risbourg, ancien député, 7 au citoyen E. Fiévet, candidat socialiste, 8 divers et 21 bulletins blancs.

Comme on le voit, l'accord a été loin d'être parfait, dimanche dernier, chez les républicains de notre région, pour le choix de leur candidat ; il est probable qu'il ne l'est pas davantage depuis les déclarations de ce candidat.

Celui-ci, dit le Progrès, s'est déclaré nettement anticlérical ; il s'est de plus, dit le même organe, déclaré aussi nettement partisan de la politique ministérielle et lui a rendu hommage.

Je crois que de la part de notre confrère, il y a plutôt de l'exagération.

Certes, on conçoit très bien la situation délicate dans laquelle il se trouve lui qui, il y a quelques jours à peine, n'hésitait pas à déclarer M. Lozé, *ancien préfet de police* on comprend sans peine, qu'il soit obligé de trouver quelque chose pour expliquer ce rapide changement de front. Car il est bien évident n'est-ce pas que le *Progrès* va défendre ce *pilot* aux élections prochaines.

Eh bien, que notre confrère nous permette, pour l'éducation des électeurs, de remettre les choses au point.

Que M. Lozé se soit déclaré anticlérical, c'est possible ; mais ne s'est-il pas également déclaré l'adversaire irréductible de la loi sur les associations et de l'abrogation de la loi Falloux? Nous pensions cependant que dans les conjonctures actuelles, c'était là les deux points de repaire nécessaires à la reconnaissance des candidats républicains ? N'en serait-il plus ainsi ?

D'un autre côté, quand ce même confrère nous dit que le candidat Lozé s'est déclaré nettement partisan de la politique ministérielle, je crois qu'il y a là tout au moins erreur.

Que M. Lozé ait passé un peu la main dans le dos de M. Waldeck-Rousseau *personnellement*, nous ne le contestons pas ; mais il ne s'en suit pas, oh ! non, qu'il ait rendu hommage au ministère.

Nous ne pensons pas que les charges à fond qu'il a si cavalièrement exécutées contre MM. Caillaux, Baudin et surtout contre Millerand, constituent précisément des hommages et, nous ne croyons pas davantage, que des éloges personnels au président du Conseil constituent un programme suffisant pour un candidat qui a en face de lui un nationaliste sortant dans la situation présente.

C'est pourtant « tout » ce que l'ancien préfet de police a accepté comme programme. Pauvre programme, pauvre parti. Cependant, s'il se peut que le *Progrès*, pas difficile, s'en contente, nous connaissons un grand nombre de républicains qui ne s'en contenteront pas.

Quant à nous, travailleurs, cette question de programme chez nos adversaires, nous importe peu.

Il y a un candidat ouvrier digne en tous points de porter le drapeau de nos revendications sociales ; cela nous suffit, et nous saurons le jour venu, de quel côté diriger nos pas.

H. S.

2me CIRCONSCRIPTION DE ST-QUENTIN

On nous écrit :

Une importante réunion a eu lieu dimanche à Seboncourt, avec le concours du citoyen Ringuier fils, candidat socialiste et le Docteur Nicolet, de *Guise*. Plus de 500 électeurs avaient répondu à l'appel du comité de Seboncourt. Le citoyen Ringuier, aux applaudissement de tous, a longuement traité les sujets politiques d'actualité et développé le programme du Parti. La candidature de notre camarade a été acclamée. C'est en vain qu'il a fait appel à la contradiction, personne ne s'est présenté pour répondre à sa vigoureuse critique du capitalisme et du nationalisme.

Après lui, le citoyen Nicolet a fait un magistral exposé de la doctrine socialiste et son discours a été couvert d'applaudissements. La séance a été levée au chant de *l'Internationale* repris en chœur par tous les assistants. En résumé, excellente réunion pour la candidature socialiste.

Faits Divers
HORS RÉGION

Mystérieux assassinat
DANS UN ÉTABLISSEMENT CLÉRICAL

Lyon, 1er mars. — Un assassinat, commis en plein jour dans le centre de la ville, a été découvert, hier, vers 3 heures de l'après-midi, alors que le cadavre de la victime était encore chaud. Voici sur cette affaire, encore mystérieuse, des renseignements complets :

Au numéro 2 de la rue Sainte-Hélène, s'élève un immeuble de construction déjà ancienne, en partie occupé par de riches familles. C'est au premier étage, dans les bureaux d'une association de bienfaisance, dite St-Vincent de Paul, que le crime a été perpétré. Cette société, qui distribue des secours aux familles pauvres de la ville, avait pour employé comptable M. Lucien Besson, lequel, chaque jour, de midi trois quarts à cinq heures, recevait les indigents qui venaient demander leur inscription sur la liste des assistés de la Société de Saint-Vincent de Paul.

Besson, qui exploite lui-même un petit magasin d'horlogerie rue du Sergent-Blandan, 48, avait quitté son logement hier, vers midi et demi, pour se rendre à son bureau de la rue Sainte-Hélène. Il était porteur d'une certaine somme, car à l'occasion de la fin du mois, différents fournisseurs devaient lui présenter des factures.

Selon son habitude, Besson prit une des clefs du bureau chez le concierge de l'immeuble, M. Rimet, et c'est vers deux heures qu'un second employé, M. Dupré, montant voir Besson, découvrit le corps de ce dernier qui baignait dans une mare de sang, la gorge tranchée d'un formidable coup de couteau. M. Dupré descendit précipitamment chez le concierge et lui fit part de sa découverte. Tous les deux remontèrent dans l'appartement, où, chose curieuse, une troisième personne se trouvait déjà. C'était M. Robert, caissier de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, qui, pour se rendre à son bureau, avait dû passer devant celui de Besson dont la porte avait *été refermée par l'assassin*.

M. Anzeau, commissaire de police du quartier de Bellecour, fut aussitôt prévenu de la découverte du crime. Il arriva peu après pour procéder aux constatations légales, devançant de quelques minutes M. Paturel, substitut du procureur de la République, et M. Benoist, juge d'instruction. En présence de ces magistrats, des agents de la sûreté se livrèrent aux premières constatations.

On trouva autour du cadavre du malheureux Besson différents papiers qui attestaient que le vol avait été le mobile du crime. Après avoir frappé sa victime, l'assassin, qui, sans doute, n'ignorait pas qu'elle était en possession d'une certaine somme, que l'on évalue à un millier de francs, avait fébrilement fouillé les poches du vêtement de Besson et jeté sur le parquet différentes lettres ou cartes après avoir pris les billets de banque.

Besson, étant donnée sa situation, recevait chaque jour de nombreuses visites. Le concierge ne se trouvait pas chez lui hier à midi, mais sa fille, qui n'a pas quitté la loge, ne se rappelle pas avoir vu monter, encore moins sortir, quelqu'un de suspect. On le voit, le crime de la rue Sainte-Hélène est entouré d'un certain mystère.

LES INONDATIONS EN ESPAGNE

Madrid, 1er mars. — Les inondations en Espagne ont pris un développement considérable. Sur les lignes de Burgos-Ariza et de Madrid-Tolède, la circulation des trains est complètement interrompue.

Dans le bassin du Tage, les dégâts causés par les eaux sont incalculables. Nombre de campagnards ont dû se réfugier sur les toits, et le personnel des trains a dû chercher un refuge dans les gares.

Des trains de secours de Aranjuez et des

FEUILLETON DU 2 MARS. — N° 7

LE CAPITAINE CASSE-COU

Grand roman d'aventures

ÉPISODES ILLUSTRÉS

de la Guerre des Boers

PAR

Louis BOUSSENARD

PREMIERE PARTIE

LES BLANCS-BECS

IV.

Une balle atteint le vaillant sauveteur à l'épaule. Sans souci de la blessure et du sang qui, autour de lui, rougit les eaux, il s'acharne de plus belle, et, défaillant lui-même, ramène à la rive le jeune chef des Eclaireurs.

Cet inconnu qui l'a sauvé au péril de sa vie, c'est le fermier David Potter.

Le brave homme l'emporte à sa demeure située dans les terres, à deux kilomètres environ, lui prodigue les soins les plus dévoués qui témoigne une affection toute paternelle.

Le jeune Français, est-il besoin de le dire, éprouva pour son bienfaiteur une reconnaissance infinie, et chaque fois que son service le lui permettait, il accourait serrer la rude main et passer quelques heures dans la douce et réconfortante intimité de sa famille.

On a vu dans quelles circonstances terribles cette affection fut tragiquement brisée.

On jugera aussi quelle dut être la fureur de Casse-Cou lorsqu'il vit son ami, son sauveur, assassiné juridiquement par les Anglais, avec des raffinements de férocité indignes de soldats d'une grande nation.

Il jura de le venger et ce serment, proféré par un tel homme, devait être cruellement observé.

On sait le reste. Et malheureusement le capitaine des Eclaireurs n'était guère en position, du moins pour l'instant, de faire expier aux membres de la cour martiale le meurtre de son ami.

...Après cette fuite éperdue à travers la plaine d'herbes, après ces ruses de Peaux-Rouges pour échapper aux Anglais qui les serrent de près, le jeune Paul et Casse-Cou, portant Fanfan, arrivent devant un taillis inextricable de mimosas épineux où ils vont se jeter à corps perdu et trouver le salut, quand une fusillade intense les accueille à bout portant.

Logiquement ils devraient être broyés par les balles.

Mais, chose étrange, aucune ne les atteint, bien que les mystérieux tireurs habilement dissimulés sous les branches et derrière les troncs aient eu le temps de viser à loisir.

En revanche, une demi-douzaine d'Anglais fusillés à trente pas culbutent comme des lapins.

« Pas d'erreur, patron ! dit Fanfan qui *défaille mais ne perd pas la carte.*

« Pas d'erreur ! c'est des amis. »

La même idée est venue à Casse-Cou.

« C'est vrai, dit-il à ses deux compagnons.

« En avant toujours ! »

Il pousse devant lui Fanfan pendant que Paul s'insinue au milieu du fourré barbelé d'épines.

Et lui-même, le dernier, rampe à leur suite, comme un rat dans les herbes.

Ils arrivent ainsi jusque sous une rangée de canons bronzés, d'où jaillissent de légers flocons de fumée précédant la détonation vibrante des mausers.

Enfin, ils aperçoivent, tapis sous les feuilles, une vingtaine de personnages muets jusqu'alors et qui les accueillent par un cri de joie :

« Sauvés !... vous êtes sauvés !... »

Casse-Cou reconnaît la fine fleur des Blancs-Becs dont la présence en pareil lieu tient du prodige.

Marius, dit Moko, Fritz et Pietro, Macache et Sabir, les deux Arbis ; Fignolet le novice, et Jean-Louis, et Jean-Pierre, et Jean-tout-Court, les trois émigrants ; et les deux Portugais Fernando et Gaëtano, et la demi-douzaine des jeunes Boers Karel, Elias, Joris, Manus, Hugo, Jochem et d'autres dont il ne distingue pas la face écrasée sur la couche du mauser qui tonne sans relâche !

Oui, ils sont au moins vingt et font une terrible besogne.

Admirablement embusqués sous le taillis, tous fins tireurs, ils ont tôt fait de démolir les chevaux des Anglais qui offrent à leur adresse un but vraiment trop facile.

Allons ! pour cette fois encore, les Blancs-Becs sont vainqueurs des belles troupes de Sa Majesté la Reine.

Tous les chevaux sont par terre, sauf une demi-douzaine dont les cavaliers ont la bonne idée de tourner bride pour regagner les avant-postes anglais.

Un hourra retentissant accueille leur déroute. Les jeunes Eclaireurs sortent de leur embuscade et serrent à étouffer leur chef qu'ils viennent de sauver.

Les épanchements sont courts et les explications remises à plus tard.

Il y a par terre des hommes blessés ou contusionnés qu'il faut *secourir*.

Et puis, humanité à part, Casse-Cou, en donnant des soins aux ennemis, a son idée.

Il s'avance vers ceux qui, tout à l'heure, croyaient si bien le tenir et poussaient les cris de triomphe du chasseur en voyant la bête sur ses fins.

Un jeune homme de belle mine se trouve la jambe prise sous son cheval mort. Casse-Cou reconnaît dans ce sportsman déconfit le warrant-officier qui servait de greffier aux juges de la cour martiale.

On le dégage, et Casse-Cou s'aperçoit avec plaisir qu'il n'est pas blessé. Tout au plus quelques contusions sans gravité.

« Voulez-vous, lui demande brusquement le capitaine des Blancs-Becs, avoir la liberté sauve ?

— Oui, répond avec dignité l'Anglais ; mais à la condition formelle que vous ne me demanderez rien de contraire à mon honneur de soldat.

— J'ai trop de respect de moi-même et de la cause que je défends pour ne pas respecter un ennemi désarmé.

« Voici ce que j'attends de votre bon vouloir en échange de la liberté que je vous offre.

« C'est de remettre vous-même, à chacun des membres du conseil de guerre qui a condamné David Potter, une lettre.

— Je le ferai, répond l'Anglais qui ne croyait pas en être quitte à si bon compte.

— Veuillez d'abord me donner leurs noms.

— Bien volontiers.

« Le président est Milord Lennox, duc de Richmond, lieutenant-colonel des Higlanders de Gordon ; les juges sont le major Colville, des lanciers numéro 3 ; les capitaines Adams de la batterie d'artillerie numéro 4 ; Russell, de la 2e compagnie d'infanterie montée régiment numéro 7, et Herden, de la première compagnie des rifles anglais.

— Je vous remercie !

En homme qui n'a pas de temps à perdre, Casse-Cou tire de sa poche un portefeuille où se trouvent une certaine quantité de cartes blanches.

Il en extrait cinq du compartiment où elles se tr